

# DANS L'ŒIL DU LYNX

## Bulletin régional sur les animaux à fourrure

Automne 2021

La Direction de la gestion de la faune Estrie-Montréal-Laval-Montérégie  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

### SOMMAIRE

Gros plan sur le lynx roux

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

### Mot du Ministère

Piégeurs de l'Estrie, de Montréal, de Laval et de la Montérégie, voici notre nouveau bulletin d'information concernant les animaux à fourrure de la région. Dès l'année prochaine, seuls les piégeurs qui auront recueilli des informations à l'aide du carnet du piégeur et qui l'auront retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce premier numéro dresse un état de situation de la dernière saison de piégeage en Estrie et en Montérégie, plus particulièrement pour le lynx roux.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et qu'elles vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

**La Direction de la gestion de la faune Estrie-Montréal-Laval-Montérégie**



### Gros plan sur le lynx roux

#### Une espèce à la limite nord de son aire de répartition

Le lynx roux est l'une des rares espèces à avoir fait l'objet d'une fermeture de son piégeage au Québec. Après une période de forte exploitation (entre 1965 et 1985) due aux prix des fourrures très élevés par rapport au coût de la vie, le piégeage a été interdit pendant 20 ans (1991-2011). Pendant cette période de fermeture, les prises accidentelles ont graduellement augmenté à nouveau, ce qui constitue un indice que les populations de lynx roux se sont rétablies. Il y a donc eu réouverture du piégeage en 2012, mais en limitant les prises à un lynx par piégeur et par saison de piégeage.

Le lynx roux est à la limite nord de son aire de répartition au Québec. L'espèce est limitée par l'épaisseur de neige au sol en raison de ses pattes, beaucoup plus petites que

celles du lynx du Canada. La population au Québec se limite essentiellement au sud du Saint-Laurent et se retrouve à faible densité. Cette population est donc plus vulnérable au piégeage parce que les lynx roux sont peu nombreux.

Dans le cadre du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025, le quota a été abandonné puisqu'il ne permettait pas de réguler la récolte en raison des nombreuses captures accidentelles de lynx dans des pièges destinés à d'autres espèces (notamment les collets à coyotes). De plus, il est maintenant permis de piéger le lynx roux partout où il se trouve. Cette mesure a permis d'observer que l'espèce semble tranquillement coloniser des régions plus nordiques, à la faveur des changements climatiques. Un bilan provincial de la situation des populations de lynx roux avant la mise en place du plan de gestion a été publié, ainsi qu'un bilan deux ans plus tard : [mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure).



### Portrait de la récolte dans la région

Compte tenu des délais de collecte des fourrures, de ventes aux enchères et de saisie des informations sur les animaux à fourrure, la compilation des données de piégeage 2020-2021 n'est pas complète. Ainsi, ce bulletin présente les données des années précédentes.

La récolte brute est évaluée à partir du nombre de fourrures commercialisées. En 2019-2020, le prix d'une fourrure de lynx roux était le plus bas enregistré par rapport aux dernières années avec une valeur inférieure à 50 \$. Malgré cette faible valeur, le nombre de fourrures de lynx commercialisées est demeuré plus élevé qu'au cours des saisons précédentes en Estrie et en Montérégie (figure 1). Cette observation ne peut toutefois pas être attribuée uniquement à une augmentation de l'abondance

des populations de lynx roux. En effet, l'abolition des quotas à partir de 2018 pourrait avoir joué un rôle dans l'augmentation du nombre de fourrures commercialisées pour la période 2018 à 2020 par rapport aux saisons précédentes puisque les piégeurs ne sont plus limités à un lynx.

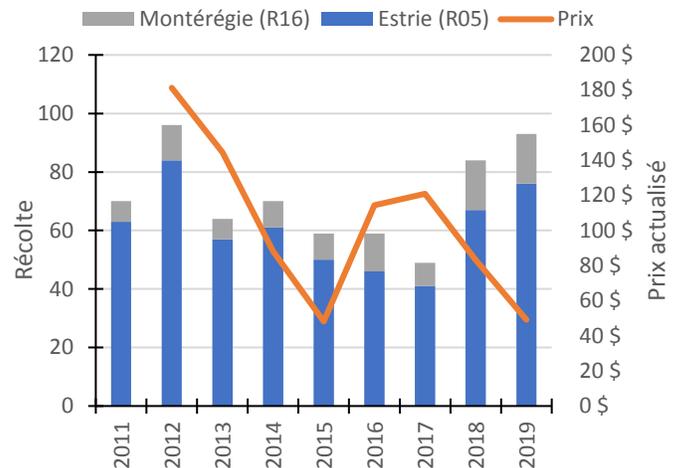


Figure 1 : Évolution de la **récolte** brute (nombre de fourrures commercialisées) et du **prix moyen** obtenu par fourrure pour l'Estrie et la Montérégie de 2011 à 2019).

Pour l'Estrie, le rendement moyen (nombre de lynx récolté/100 km<sup>2</sup>) de la période 2011 à 2019 est de l'ordre de 0,51 alors qu'il est de 0,10 pour la Montérégie. Respectivement, le rendement calculé pour la saison 2019-2020 en Estrie se rapproche de cette moyenne alors qu'il est légèrement plus élevé pour la Montérégie. L'ouverture du piégeage du lynx et la possibilité de commercialiser sa fourrure à partir de 2018 pourraient venir brouiller l'interprétation de cette situation. Mentionnons également que la superficie d'habitat favorable au lynx est beaucoup plus faible en Montérégie qu'en Estrie.

Pour la saison 2019-2020, 153 piégeurs ont été actifs en commercialisant au moins une fourrure d'au moins une espèce d'animal à fourrure en Estrie alors que ce nombre est de 139 pour la Montérégie. De ces nombres, 40 piégeurs ont commercialisé des fourrures de lynx roux en Estrie et 13 en Montérégie. Près de 90 lynx ont été récoltés dans ces régions. Il est toutefois possible de croire que ce nombre pourrait être plus élevé. Rappelons l'importance de commercialiser des fourrures légalement considérant que celles-ci sont comptabilisées dans les statistiques de piégeage, améliorant du même coup la fiabilité des données.

Globalement, on note que l'effort de piégeage du lynx roux est beaucoup plus faible en Montérégie qu'en Estrie. Cet élément traduit en partie la disponibilité des habitats et l'abondance des populations de lynx roux propre à ces deux régions. Le succès de piégeage (nombre de lynx capturés par 1000 nuits-pièges) de la saison 2020-2021 apparaît en baisse par rapport à la saison précédente pour l'Estrie, mais reste plutôt stable pour la Montérégie. Rappelons que le faible nombre de carnets du piégeur reçus ne permet pas une interprétation avec un niveau de confiance élevé.



### **Suivi du lynx roux par l'analyse des carcasses**

Avant 2018, les carcasses de lynx déclarées à la Protection de la faune étaient analysées. Depuis 2018, le MFFP poursuit ces analyses sur les carcasses remises volontairement par les piégeurs. Près de 30 lynx roux en provenance de l'Estrie ou de la Montérégie ont été analysés entre 2018 et 2020, dont 10 pour la saison 2019-2020.

Bien que la taille de l'échantillon soit faible, la condition physique des lynx roux analysés, évaluée par la masse de gras recouvrant les reins, est généralement bonne. Les juvéniles représentaient environ 40 % des individus analysés. Les femelles étaient majoritairement représentées parmi ceux-ci.

Les contenus stomacaux étaient principalement composés de lièvres, de cerfs de Virginie, de gélinottes, de micromammifères et d'écureuils.

Dans l'ensemble, il est difficile de conclure avec certitude de la trajectoire des populations de lynx dans le sud du Québec. Toutefois, les indicateurs montrent que l'espèce

semble bien se porter. Malgré une faible taille d'échantillons, les bêtes analysées sont majoritairement en bonne, voire très bonne condition. Cela laisse croire que l'habitat est favorable et que les ressources sélectionnées par le lynx sont abondantes, là où il se trouve. Il demeure important d'être à l'affût de l'état des populations pour éviter toute surexploitation qui pourrait nuire à l'espèce.

## **État des populations d'animaux à fourrure**

Les indicateurs de tendance, c'est-à-dire la trajectoire que prend ou semble prendre une population animale (stabilité, baisse, augmentation), et d'abondance d'une espèce (abondant, commun, rare) sont basés sur les observations des piégeurs collaborateurs qui ont rempli et retourné le carnet du piégeur. Comme le nombre de carnets ayant cette section remplie demeure faible (Estrie : 12; Montérégie : 5), les résultats doivent être interprétés avec prudence. Par ailleurs, le fait de retourner votre carnet du piégeur rempli avec attention augmente grandement le degré de précision de l'interprétation.

Selon les informations reçues pour l'Estrie, la tendance de la plupart des espèces semble être plutôt stable, mis à part pour le pékan pour lequel une légère augmentation est observée. La martre d'Amérique demeure rare en Estrie. Les autres espèces sont soit communes ou abondantes.

Pour la Montérégie, les observations montrent une tendance généralement stable ou à la baisse pour la plupart des espèces de la région, à l'exception des belettes qui paraissent en augmentation. Certaines hypothèses expliquant cette baisse peuvent être formulées comme la perte d'habitat, mais des fluctuations naturelles d'abondance peuvent aussi être impliquées. L'évolution de ces tendances sera surveillée de près.

Le lynx du Canada et la martre n'ont pas été rapportés dans les carnets des piégeurs de la Montérégie. Parmi les espèces observées, seul le lynx roux semble rare en Montérégie, les autres étant considérées comme communes ou abondantes. Le raton-laveur est l'espèce la plus observée par les piégeurs.

À l'échelle du Québec, la tendance générale est stable pour l'ensemble des espèces. Mis à part le lynx roux qui est rare dans l'ensemble de la province, les espèces sont généralement considérées comme communes. Bien

entendu, ces indices peuvent varier d'une région à l'autre. C'est notamment le cas pour le lynx roux qui est trouvé uniquement dans le sud du Québec.

	Estrie		Montérégie		Province	
	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance
Belettes	2,2	→	2,5	↑	2,1	→
Castor	2,3	→	2,0	↓	1,9	→
Coyote	2,5	→	2,3	→	1,1	→
Loup	-	-	-	-	1,2	→
Loutre de rivière	1,4	→	1,5	→	1,6	→
Lynx du Canada	0,3	↑	-	-	1,3	→
Lynx roux	1,3	→	0,5	↓	0,2	→
Martre	0,3	→	-	-	1,6	→
Mouffette rayée	1,9	→	2,5	→	1,3	→
Pékan	1,9	↑	1,8	↓	1,2	→
Rat musqué	2,1	→	2,4	↓	1,7	→
Raton laveur	2,5	→	3,0	→	1,1	→
Renard roux	2,1	→	1,5	↓	1,8	→
Vison	1,9	→	1,9	↓	1,6	→

Légende :

Indice d'abondance : ≤ 1 : rare, entre 1 et 2 : commune, ≥ 2 : abondante  
 Indice de tendance : ↑ : en croissance, → : stable, ↓ : en baisse

Figure 2 : Indicateurs de tendance et d'abondance des animaux à fourrure dans les régions de l'Estrie et de la Montérégie, ainsi qu'au Québec

## Actualités

### Actualités provinciales

De concert avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié une foire aux questions pour les piégeurs et les titulaires détenant un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : [mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq).

Dans le but de faciliter les échanges commerciaux et le respect des obligations légales des piégeurs et des chasseurs d'animaux à fourrure, le MFFP a mis à la disposition de ses clients le **Registre des détenteurs de permis de commerçant de fourrures du Québec**. Pour consulter la liste des commerçants ayant donné leur consentement :

[mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commerçant-fourrures-quebec/](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commerçant-fourrures-quebec/).

Au cours de la dernière année, six nouveaux modèles de pièges certifiés selon les **Normes internationales de piégeage sans cruauté** ont été ajoutés dans la liste du Québec. Ces modifications concernent des pièges destinés à une utilisation obligatoire pour la capture vivante du loup (4) et du castor (1), ainsi que la capture mortelle du raton laveur (1).

Pour consulter la **liste des pièges certifiés** :

[mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/engins/anipsc.asp](http://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/engins/anipsc.asp).



## Actualités régionales

### Lynx

Le MFFP a amorcé un projet visant à établir un système de suivi des populations de lynx. Pour cela, il teste des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Depuis deux ans, plusieurs approches ont été utilisées en Abitibi-Témiscamingue, dans la Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches. Les résultats sont en cours d'analyse.

Du côté de l'Estrie et de la Montérégie, le MFFP poursuit l'acquisition de données sur les lynx roux afin de mieux connaître la situation de l'espèce. Les piégeurs sont invités à poursuivre leur collaboration en remettant des carcasses de lynx roux après dépiautage accompagnées de la localisation et de la date de capture ainsi que du type d'engin utilisé.



### Pékan

Le MFFP vise à déterminer les besoins particuliers de certaines espèces fauniques afin d'élaborer des modèles de qualité de l'habitat (MQH). Ces travaux portent principalement sur les espèces sensibles à l'aménagement forestier, dont le pékan, dans le cadre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts. Ces MQH seront inclus dans les futurs plans d'aménagement forestier intégré ainsi que dans le calcul des possibilités forestières. Le pékan est une espèce piégée d'importance socioéconomique, mais il est aussi inscrit sur la liste des

espèces sensibles à l'aménagement forestier à l'échelle provinciale.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) mène actuellement un projet sur la sélection de l'habitat du pékan. Dans ce cadre, 14 pékans ont été capturés et équipés de colliers émetteurs GPS entre novembre 2020 et février 2021. Les pékans ont été capturés majoritairement dans le Témiscamingue.

En Estrie, un des volets du projet implique le pistage de pékans durant l'hiver pour évaluer le comportement et recueillir des données sur l'utilisation de l'habitat. L'équipe de la Forêt communautaire Hereford a collaboré avec le MFFP pour ce projet, en effectuant les travaux de pistage durant l'hiver 2020-2021. Les données collectées permettront de bonifier le MQH du pékan en intégrant des observations pour le sud du Québec.



Photo : Lyna Lambert

### Ours noir

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations. Depuis le début du projet, plus de 250 ours ont été capturés, dont 170 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu qu'une étiquette de plastique rouge à l'oreille.



Dans les régions de la Montérégie et de l'Estrie, le MFFP participe au projet par la collecte de données et de pièces anatomiques sur les ours adultes, dont le système reproducteur, les canines et le poids de la bête.

Les piégeurs et chasseurs qui ont capturé ou abattu une ourse adulte et qui souhaitent collaborer au projet sont invités à communiquer rapidement à la suite de la capture avec le technicien de la faune qui en est responsable au 514 606-3528.

